



CHECK-LIST DEMENAGEMENT

Faites le point !

3 mois avant votre déménagement !

Prévenir le propriétaire et/ou le syndic de l'immeuble que vous déménagez et fixer une date pour l'état des lieux. Pour les locataires et selon certains cas, le préavis peut être réduit à 1 mois. Une lettre recommandée avec avis de réception est nécessaire.

- Vérifier vos droits auprès de la CAF**, vous avez peut-être le droit à la prime au déménagement (notamment les ménages de 3 enfants ou plus).
- Prenez contact avec les écoles de votre futur quartier** (si vous avez des enfants bien sûr) et inscrivez-les.
- Déclarer votre changement d'adresse** aux différents organismes (notamment la CPAM, les impôts, EDF, le Pôle emploi, la Caf, ...). Un service gratuit et facultatif vous permet en quelques clics de déclarer à plusieurs organismes publics et privés simultanément votre changement de résidence principale et celui des personnes déménageant avec vous
- Prévenir l'employeur** (si vous travaillez) et prendre un jour de congé si nécessaire. Dans certaines conditions et selon votre convention collective vous aurez le droit à un congé déménagement, renseignez-vous !
- Contactez votre assureur** pour assurer le nouveau logement et par la même occasion résiliez l'assurance de l'ancien logement ou faites un simple transfert auprès de votre assureur en lui indiquant les modifications entraînées par le déménagement. Pensez à modifier également l'adresse de votre assurance auto. Le montant de la prime peut varier.
- Prévenir votre mutuelle santé** si vous en avez une.

1 mois avant votre déménagement !

- Transférer ou résilier vos abonnements** : téléphone fixe, connexion Internet, abonnements TV, au câble ou au satellite (reportez-vous à votre contrat).
- Notifier l'opérateur de téléphone portable du changement d'adresse.**
- Prendre rendez-vous avec les organismes concernés pour les relevés d'eau, gaz, électricité** à la sortie des lieux puis pour la nouvelle résidence.
- Penser à réexpédier automatiquement le courrier** via le service de La Poste. Le service sera assuré pendant un an.
- Changer l'adresse de vos différents abonnements** journaux ou magazines, livraisons régulières, cartes de fidélité...
- Transférer le(s) compte(s) bancaire(s) dans une agence locale** si nécessaire. Sinon notifier l'agence du changement d'adresse.
- Faire la demande d'une place de stationnement** à la mairie pour vous faciliter le déménagement le jour « J » si c'est nécessaire (ou vérifier les conditions pour stationner un camion dans la rue, certaines communes ont des conditions très strictes).

- Souscrire à une assurance déménagement** pour couvrir les potentiels dégâts causés lors de votre déménagement (pour les objets, vous-même ou les personnes qui vous aident à déménager). Votre assureur le propose surement. Cette démarche n'est pas obligatoire mais vous couvre en cas de problème.

Après votre déménagement

inscription sur la liste électorale

- ✓ Vous pouvez également vous inscrire via le site [servicepublic.fr](https://www.servicepublic.fr), onglet Papier-Citoyenneté puis sélectionner Elections ou directement à l'adresse : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/N47>.
- ✓ Pour effectuer cette démarche il faudra vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

changement d'adresse sur vos papiers officiels

Le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193> vous aidera dans vos démarches en informant différents organismes de votre nouvelle adresse.

changement de carte grise si nécessaire

Vous disposez d'un mois, après votre déménagement, pour effectuer un changement d'adresse, vous devez aller sur le site [servicepublic.fr](https://www.servicepublic.fr)

Modifier Vos Abonnements - Demander Un Branchement

- ✓ Orange (France Télécom) : En cas de problème sur ligne téléphonique :
- ✓ **10-13** : numéro pour les professionnels
- ✓ **10-16** : numéro pour les particuliers

- ✓ ERDF : Numéro d'accueil dépannage : 09 716 750 14

- ✓ Veolia Eau : 02.31.14.30.16 (en cas de fuite) - 09.69.39.56.34 (appel non surtaxé – Relation clientèle)

- ✓ Diagnostic Assainissement : VEOLIA CAEN - 02.50.10.00.13 ou 02.50.53.30.70
- ✓ Mail : caen-cabn.eau-nrm@veolia.com ou cabn@veoliaeau.fr